COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/09/2016

Secrétaire de séance : Rachel ZORDAN

Absents excusés : Franck VIGOUROUX et Marie-Line RIOUFREYT

Pas de remarques sur le compte rendu du précédent conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Visite du chantier de l'éco hameau

Le conseil a commencé avec une visite du chantier de l'éco hameau dont les travaux ont commencé (terrassement). Nous avons pu repérer les différentes zones qui seront aménagées : habitations, jardin partagé, parking...

2. Tarifs salle trait d'union 2018

Chloé a déjà fait des visites de la salle du Trait d'Union pour 2018. Faut-il augmenter les tarifs de location ?
Le CM décide qu'il est encore trop tôt pour pratiquer une augmentation des tarifs pour 2018.
Actuellement déjà 19 locations pour 2017 dont 7 pour des Chambutaires.
La mairie reçoit des bons retours en général concernant la salle.

3. Indemnité de gardiennage de l'église

Conformément aux textes de loi, l'indemnité de gardiennage de l'église est maintenue au même montant que celui fixé en 2015. Le CM approuve donc le montant de gardiennage de l'église de 474,22€.

4. Convention avec le Département : plateforme de dématérialisation

La convention de 5 ans, signée avec le département concernant la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité, arrive à échéance. Cette convention engage le département à :

- Mettre à disposition une solution de dématérialisation répondant à la règlementation en vigueur et aux évolutions règlementaires futures ;
- Assurer gratuitement l'hébergement et les prestations d'infogérance, d'assistance et de maintenance.

Le CM approuve le renouvellement de la convention pour 5 ans.

5. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service

La Communauté de Communes de Pays de Saint-Galmier a transmis son rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement et de collecte et de traitement des déchets ménagers.
Le CM approuve ce rapport annuel.

6. Abattement spécial personnes handicapées

La valeur locative afférente à l'habitation principale peut être diminuée de différents abattements, dont celui spécifique aux personnes hadicapées. Sur la commune de Chamboeuf, quelques familles (demandes répétées) sont concernées par cet abattement.
Le CM approuve à l'unanimité ce taux de 10% (taux fixe non modifiable).

7. SIEL

Dans le cadre de la création de l'éco hameau, l'alimentation et l'éclairage public de la voie d'accès doivent être prévus, ainsi que la dissimulation du réseau Télécom.
Les travaux à réaliser, chiffrés par le SIEL, concernent :

- 1 poste EDF vers Croix Rapeau pour l'éco hameau
- 1 poste EDF sur la route départementale (enfouissement éclairage public + télécom)
- 1 poste EDF vers le chemin d'accès (enfouissement éclairage public + télécom)

Le CM approuve ces propositions à l'unanimité, pour un montant total de 41 180€.

8. Contrat photocopieurs

Les contrats de location des photocopieurs de la Mairie et de l'école arrivant à échéance, plusieurs devis ont été demandés à différentes sociétés.
La proposition de la société Equinoxe (qui gère également St-Galmier) permet à la commune d'économiser 2 818€ TTC par an.
Le CM adopte donc ce contrat.

9. Remplacement compteur forains

Le CM approuve le remplacement du compteur forain défectueux situé place de l'Euro pour un montant de 483€.

Information complémentaire :

- Un recensement aura lieu sur la commune du 19 janvier au 18 février 2017.